Par e-mail : https://www.lalibre.be/international/europe/2023/11/29/la-belgique-a-fait-un-pas-essentiel-pour-inscrire-le-crime-decocide-en-droit-international-et-les-belges-peuvent-en-etre-fiers-OOOWTVGOMNHZ7H24RNRGGCXGYM/

La Belgique "a fait un pas essentiel" pour inscrire le crime d'écocide en droit international et "les Belges peuvent en être fiers"

Le juriste Philippe Sands, qui a participé à la définition de l'écocide, a accordé un entretien à La Libre.

Maria UdrescuJournaliste en charge des Affaires européennes

-
- Publié le 29-11-2023

La Belgique est un leader mondial. C'est le premier pays à introduire une loi qui qualifie l'écocide de crime international. Les Belges peuvent en être fiers", se réjouit le juriste Philippe Sands, lui qui a participé à la définition de ce crime contre l'environnement. *"C'est une chose très importante. C'est comme le moment Lemkin en 1945*", insiste-t-il dans un entretien accordé à *La Libre*, faisant référence à Rafaël Lemkin, le juriste polonais d'origine juive qui a forgé le mot " génocide" Axis Rule in Occupied Europe.

Ce geste belge "*est un premier pas essentiel"* pour ajouter l'écocide comme cinquième crime pour lequel la Cour pénale internationale a une compétence. Les quatre autres, définis dans le Statut de Rome, étant le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, et dans certains cas, le crime d'agression. *"Je suis sûr à 100% que l'écocide y sera ajouté"*, assure M. Sands.

Et ensuite? "*Si une entreprise déverse des déchets dangereux en Côte d'Ivoire, pollue massivement l'océan, exploite le pétrole de manière illégale, des individus, chefs de gouvernement, chefs d'entreprise, pourront être traduits en justice"*, prévoit l'expert en droit international. "*C'est un moment de changement*", demandé par la nouvelle génération, constate-t-il, avouant en riant que l'écocide "est la seule chose à propos de laquelle" ses enfants lui ont écrit "*pour dire 'Papa, c'est fantastique. Enfin, tu fais quelque chose d'utile'"*.